Image not found or type unknown

Droits d'un enfant ne connaissant pas son père

Par **DaisyC**, le **03/12/2014** à **00:25**

Bonjour,

Je me tourne vers vous afin d'avoir des réponses sur le plan légal de ma situation.

J'ai 18 ans et je ne connais pas mon père - ma mère a souhaité avoir un enfant avec cet homme en sachant très bien qu'elle ne vivrait jamais avec lui. Elle le voit toujours de temps en temps et lui verse une (très bonne) somme d'argent regulierement mais je ne l'ai vu que tres rarement lorsque j'étais encore un bébé (d'après ce que l'on m'a dit).Je connais son nom et puisqu'il travaille dans le monde des médias il m'est deja arrive de le voir a la télévision. Je sais qu'il a dautres enfants et une femme qui refuse qu'il me voie.

A ce point dans ma vie, je ne souhaite pas le connaître, cependant je souhaiterais être informee sur mes droits par rapport a lui, si j'en ai. Par exemple par rapport à l'héritage - l'argent nest pas une grande priorité pour moi mais je trouve cela injuste d'être exclue car il ne m'a pas reconnue.

Il y aurait il dautres choses dont je devrais être informee ou aurais je certains droits dans cette situation?

Je vous remercie pour votre aide.

Par **domat**, le **03/12/2014** à **10:21**

bjr,
si cet homme ne vous a pas reconnue, vous n'avez aucun droit par rapport à cet homme.
comme vous êtes majeure, vous pouvez faire devant un tribunal une action en recherche de paternité.
il n'y a que si sa paternité est reconnue, que cet homme aura des obligations (et des droits)à votre égard.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés